

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de l'affaire**

Nombre de présents : 27  
Nombre de représentés : 07  
Nombre de votants : 34

**OBJET**

Affaire n°2018-057

**MODALITES D'APPLICATION  
DE LA LOI « NOTRe » EN MATIERE  
DE TRANSFERT DES ZONES  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
COMMUNALES  
AUX INTERCOMMUNALITES**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal  
a été faite le 23 avril 2018 et affichée le  
23 avril 2018.

- le compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
le : **17 MAI 2018**

LE MAIRE

**Olivier HOARAU**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 3 MAI 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi trois mai, le  
Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie,  
après convocation légale sous la présidence de M. Olivier  
Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. Sergio Erapa, 11<sup>ème</sup> adjoint.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire,  
Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Dalila Mahé  
2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye  
5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude  
Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint,  
M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor,  
M. Jean-Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard  
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,  
Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona,  
Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-  
Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna  
Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,  
Mme Firose Gador, , Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Cala M'Rhéhour  
7<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe),  
M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Karine  
Mounien (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Catherine  
Gossard (par Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe),  
M. Wilfrid Cerveaux (par Mme Jasmine Béton  
4<sup>ème</sup> adjointe), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick  
Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M.  
Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Mme Danila Bègue à  
17h12, Mme Sabine Le Toullec à 17h12, Mme Mémouna  
Patel à 17h12, Mme Bibi Fatima Anli à 17h19.

**Départ (s) en cours de séance** : Mme Valérie Auber à  
17h12.

**Absent (s)** : Mme Karine Infante, M. Hary Auber,  
M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot.

.....  
.....

Affaire n°2018-057

**MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI « NOTRe » EN MATIERE DE  
TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNALES  
AUX INTERCOMMUNALITES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment ses articles L.5211-17 et L.1321-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article 64 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du Territoire de la Côte Ouest prise en date du 23 avril 2018 ;

**Vu** la situation sur le territoire de la Commune de Le Port des zones d'activités économiques devant être transférées ;

**Vu** l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales », « Aménagement, Travaux, Environnement » et « Politique Educative Scolaire et Associative » en date du 19 avril 2018 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du 3 mai 2018 relatif aux modalités d'application de la Loi « NOTRe » en matière de transfert des zones d'activités économiques communales aux intercommunalités ;

**Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Gador),**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités économiques de la Commune au Territoire de la Côte Ouest comme suit :

- ✓ Cas des zones d'activités entièrement aménagées et commercialisées (liste et périmètres ci-annexés)
  - mise à disposition, à titre gratuit, des biens immobiliers (domaine public et privé), sans transfert en pleine propriété ;
  - substitution du TCO dans les droits et obligations résultant des engagements des communes antérieurement à la mise à disposition (baux à construction, convention d'occupation,...).
  
- ✓ Cas des zones d'activités aménagées et partiellement commercialisées (liste et périmètres ci-annexés)
  - dans un premier temps, mise à disposition à titre gratuit de l'ensemble des parcelles (domaine public et privé)
  - dans un second temps, après saisine obligatoire par la commune cédante pour avis de France Domaine :
    - cession au TCO pour revente à un acteur économique, futur acquéreur,
    - ou cession à « trois parties » (acteur économique, commune et TCO) : la commune, le TCO et l'acquéreur. Le produit de la cession revenant à la commune.
    - attribution des parcelles vacantes par le biais d'un comité d'attribution auquel participera la commune concernée.
    - délégation de signature de l'acte de vente à un Vice-président du TCO et élu de la commune concernée.
  
- ✓ Cas des parcelles communales occupées par les services des communes
  - Pas de mise à disposition au TCO, ces biens restent propriété communale, sauf les ateliers-relais occupés par les communes mais destinés aux entreprises, qui seront mis à disposition du TCO.

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à accomplir toute démarche et à signer tout acte ou avenant afférent, notamment dans le cadre des dispositions des articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à prendre tout acte et à signer tout document ou convention se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 17/05/2018

Reçu en préfecture le 17/05/2018

Affiché le 17/05/2018



ID : 974-219740073-20180503-DL\_030518\_057-DE

OLIVIER HOVARD